



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armement

Question écrite n° 40479

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur le programme des avions de combat sans pilote. Depuis quelques années, il a été établi que les drones de combat pouvaient être une des solutions envisageables des systèmes de combats aériens futurs. Aussi, elle lui demande quel est l'état d'avancement du programme militaire français dans ce domaine et quels sont les délais prévus pour sa concrétisation.

Texte de la réponse

Des réflexions sur l'emploi opérationnel des drones de combat sont engagées au sein du ministère de la défense depuis le début de l'année 2003. La ministre de la défense a annoncé, à l'occasion du salon du Bourget 2003, le lancement d'un programme de démonstrateur de drone de combat dont la délégation générale pour l'armement assurera la maîtrise d'ouvrage. Ce démonstrateur permettra de maintenir et de renforcer les compétences industrielles de concepteur d'avions de combat en France et en Europe. Le premier vol devrait avoir lieu au début de l'année 2009 et permettra de démontrer la capacité de l'Europe à réaliser et à faire voler une plate-forme discrète non habitée, pilotée à distance par une station au sol, et apte à délivrer un armement guidé stocké en soute. L'UCAV est largement ouvert à la coopération européenne selon des modalités innovantes qui favorisent l'emploi des compétences technologiques existantes. Le démonstrateur d'UCAV est destiné à faire progresser les technologies de discrétion et l'intégration d'un véhicule aérien dans les réseaux du champ de bataille. La maîtrise d'oeuvre de ce programme a été confiée à Dassault Aviation, seul industriel français capable de réaliser une plate-forme aérienne furtive. D'autres industriels y seront également associés. Le projet UCAV et les opportunités de coopération ont été présentés au cours du second semestre 2003 à la plupart des pays européens. Ces échanges ont été accueillis favorablement, en particulier par la Suède, la Grèce et la Suisse, qui ont d'ores et déjà signé une lettre d'intention. L'Italie et l'Espagne ont également exprimé le souhait de rejoindre le projet et devraient signer une lettre d'intention prochainement. Les discussions entre Dassault Aviation et les industriels de ces différents pays sont bien avancées. La France souhaite proposer une part importante des travaux à la coopération, les États ayant connaissance avant signature des retours obtenus par leur industrie. La notification du contrat est prévue en décembre 2004 pour un montant d'environ 300 millions d'euros. Les résultats des premiers vols serviront à l'expression du besoin des futurs systèmes de combat aériens envisagés à l'horizon 2020.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40479

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3917

Réponse publiée le : 10 août 2004, page 6253